

## **PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU MARDI 2 juillet 2024**

**Le deux juillet deux mil vingt-quatre**, les membres du conseil municipal de la commune de Sauzé-Vaussais se sont réunis à 20 heures 00, salle du conseil de la Mairie, sur convocation qui leur a été adressée par Monsieur Nicolas RAGOT Maire, conformément aux articles L.212-10 et L.21228-8 du Code Général des collectivités territoriales.

**Date de convocation du Conseil Municipal :** le 27 juin 2024

**Étaient présents :** RAGOT Nicolas, HÉRISSÉ Mathieu, BOUCHEREAU Isabelle, BABIN Eric, PROU Marie Hélène, LEGRAND Nicole, LAMOTHE Catherine, CLISSON Philippe, LEGERON Gilles, POUILLOUX Laetitia, LOCHON Johnny, DERRÉ Séverine, Yann GUILLAUD, Patrice HAMEL.

**Étaient excusés :** Sylvie BRUCHON (pouvoir à Séverine DERRE), KNIGHTS Joseph (pouvoir à Eric BABIN), Patrice PORCHERON (pouvoir à Johnny LOCHON).

**Étaient absents :** Sylvie BONNET, BARILLOT Brenda

**Nombre de conseillers en exercice :** 19

**Nombre de présents :** 14 **Nombre de votants :** 17

**Secrétaire de séance :** Mme Isabelle BOUCHEREAU

Liste des délibérations examinées ;

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                 |                                                                                                                                                                                                                             |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>- Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 14 mai 2024</b>                                                                                                                                                                                                                                                         | Adopté à l'unanimité                                                                                                                                                                                                        |
| <b>A) Associations – Vie Locale – Culture – Tourisme</b><br>1- Tour cycliste Poitou Charentes 2025<br>2- Médiathèque – demande de subvention au CD79 (spectacle du 23/11/24)                                                                                                                                                    | Adopté à l'unanimité<br>Adopté à l'unanimité                                                                                                                                                                                |
| <b>B) Intercommunalités</b><br>1- Avenant à la Convention d'Opération de Revitalisation du Territoire (+ 3 communes)<br>2- Point d'étape sur la Réunion Charte architecturale et paysagère / volet paysage + programme<br>3- Plan local d'urbanisme intercommunal-Habitat / délimitation d'un périmètre des abords patrimoniaux | Adopté à l'unanimité<br><br>Finalisation de la charte en septembre et permis de planter.<br>Validation de l'aménagement paysager de l'espace Salcido<br><br>Modification du périmètre<br>Par 9 pour, 7 contre, 1 abstention |
| <b>C) Patrimoine – voirie</b><br>1- Transfert des délaissés ferroviaires par LISEA                                                                                                                                                                                                                                              | Adopté à l'unanimité                                                                                                                                                                                                        |

|                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                     |                                                                                                       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <p>2- Point d'actualités sur les travaux de la Grand'Rue</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Demande pour perte d'exploitation de la Boulangerie Airault</li> <li>- Réfection d'une plaque émaillée Michelin au pied de la tour de l'horloge</li> </ul> <p>3- Gendarmerie – avenant à la révision triennale</p> <p>4- Chaufferies – attribution du marché des combustibles « pellets »</p> | <p>Instruction ouverte</p> <p>Adopté à l'unanimité</p> <p>Non accepté</p> <p>Adopté à l'unanimité</p> |
| <p><b>D) Commune nouvelle</b></p> <p>Point d'étape</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                                                              | <p>Examen de la charte au prochain CM</p>                                                             |
| <p><b>E) Maison de Santé Pluriprofessionnelle</b></p> <p>Prix de cession du cabinet médical</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                     | <p>Adopté à l'unanimité</p>                                                                           |
| <p><b>F) Enfance – Jeunesse</b></p> <p>Dispositif "argent de poche" 2024 : point d'étape</p> <p>Elections du prochain Conseil Municipal des Jeunes : modalités, organisation</p>                                                                                                                                                                                                                    | <p>Adopté à l'unanimité</p>                                                                           |
| <p><b>G) Recensement de la population 2025</b></p> <p>Désignation d'un coordonnateur communal</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                   | <p>Adopté à l'unanimité</p>                                                                           |
| <p><b>H) Droit de préemption</b></p> <p>Information du Maire au conseil sur les DIA.</p>                                                                                                                                                                                                                                                                                                            | <p>Acté</p>                                                                                           |
| <p><b>I) Questions diverses</b></p> <p>Règlementation de la circulation en centre bourg</p> <p>Devis de réfection de toitures</p>                                                                                                                                                                                                                                                                   | <p>Adopté à l'unanimité</p> <p>Adopté</p>                                                             |

La séance est ouverte.

## A – ASSOCIATIONS- VIE LOCALE :

### 1 - TOUR POITOU CHARENTES 2025 (DM2024\_047)

Le Président du Tour Poitou Charentes souhaiterait que le grand départ 2025 du tour ait lieu à Sauzé-Vaussais. Le montant de la contribution serait de 16 000 €.

M. Le Maire précise qu'il va demander parallèlement une participation financière de la Communauté de Communes (50 % si possible).

Cet évènement permettrait de donner une visibilité au niveau de la Commune nouvelle (dans l'hypothèse où la création se ferait en 2025), d'avoir un impact financier pour les commerçants du Centre bourg.

Le conseil municipal valide cette demande sous condition de participation de Mellois en Poitou.

## 2 – MEDIATHEQUE : demande de subvention au Conseil Départemental 79

(DM n°2024\_048)

Monsieur Mathieu HÉRISSÉ – 1<sup>er</sup> adjoint, propose à l'assemblée l'organisation d'un spectacle destiné de la petite enfance « salle socio-culturelle » à SAUZE VAUSSAIS le 23 novembre 2024.

Le spectacle serait animé par la Compagnie Les Expl'Orateurs dont le siège social est situé 8 rte de Quaireux 79400 AZAY LE BRULÉ.

Il informe qu'une aide à la diffusion en milieu rural peut être sollicitée auprès du Conseil Départemental.

Après discussion, le Conseil municipal décide :

- de commander le spectacle « Toundra » à la Cie Les Expl'Orateurs au prix de 1535€,
- de solliciter l'aide à la diffusion artistique en milieu rural soit 610€, auprès du Conseil Départemental,
- et autorise M. le Maire à signer tous les documents en lien avec cette action.

## B – INTERCOMMUNALITÉ

### 1- Avenant à la convention de L'ORT. (Opération de Revitalisation du Territoire]

L'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) est un outil créé par l'article 157 de la loi portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN du 23 novembre 2018. Elle permet aux collectivités locales de porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, afin de lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes et centres-bourgs. L'ORT de Mellois en Poitou est portée conjointement par la Communauté de communes Mellois en Poitou et les communes de Brioux-sur-Boutonne, Chef-Boutonne, Lezay, Melle et Sauzé-Vaussais, dans le cadre d'une convention signée avec l'Etat en date du 8 février 2023.

En outre, en 2023, les communes d'Aigondigné, Chizé et La Mothe-Saint-Héray ont manifesté, auprès de la Préfecture des Deux-Sèvres, leur intention d'intégrer la convention d'ORT.

Les propositions de modification de la convention initiale ont été approuvées en amont par le Comité de pilotage en février 2024.

L'assemblée, après consultation, donne son approbation pour le projet d'avenant N°1 à l'O .R.T et autorise M. le Maire à signer cet avenant.

(DM n°2024\_049)

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

- Vu la délibération en date du 20 décembre 2022 de la commune de Brioux-sur-Boutonne validant la convention d'ORT de Mellois en Poitou et autorisant le maire à la signer ;
- Vu la délibération en date du 12 décembre 2022 de la commune de Chef-Boutonne validant la convention d'ORT de Mellois en Poitou et autorisant le maire à la signer ;
- Vu la délibération en date du 18 janvier 2023 de la commune de Lezay validant la convention d'ORT de Mellois en Poitou et autorisant le maire à la signer ;
- Vu la délibération en date du 18 janvier 2023 de la commune de Melle validant la convention d'ORT de Mellois en Poitou et autorisant le maire à la signer ;
- Vu la délibération en date du 17 janvier 2023 de la commune de Sauzé-Vaussais validant la convention d'ORT de Mellois en Poitou et autorisant le maire à la signer ;
- Vu la délibération en date du 19 janvier 2023 du Conseil Communautaire de la Communauté de communes Mellois en Poitou validant la convention d'ORT de Mellois en Poitou et autorisant le président à la signer ;
- Considérant la convention d'ORT de Mellois en Poitou signée par la Préfète des Deux-Sèvres, le Président de la Communauté de communes Mellois en Poitou et les maires des communes de Brioux-sur-Boutonne, Chef-Boutonne, Lezay, Melle, Sauzé-Vaussais en date du 8 février 2023 ;
- Considérant le relevé de décisions de la réunion du comité de pilotage de l'ORT de Mellois en Poitou en date du 16 février 2024 validant les modifications apportées au programme d'actions initial et à certains périmètres de secteurs d'intervention ainsi que l'intégration des projets des communes d'Aigondigné, Chizé et La Mothe-Saint-Héray.

## **Contexte**

L'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) est un outil créé par l'article 157 de la loi portant Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique, dite loi ELAN du 23 novembre 2018. Elle permet aux collectivités locales de porter et mettre en œuvre un projet de territoire dans les domaines urbain, économique et social, afin de lutter prioritairement contre la dévitalisation des centres-villes et centres-bourgs.

L'ORT de Mellois en Poitou est portée conjointement par la Communauté de communes Mellois en Poitou et les communes de Brioux-sur-Boutonne, Chef-Boutonne, Lezay, Melle et Sauzé-Vaussais, dans le cadre d'une convention signée avec l'Etat en date du 8 février 2023.

Cette signature confère à la Communauté de communes Mellois en Poitou et aux communes signataires de nouveaux droits juridiques et fiscaux, notamment en termes d'autorisation d'exploitation commerciale, d'outils d'aménagement, d'aides à l'amélioration de l'habitat et de maintien des services publics.

La stratégie de revitalisation du territoire porte les ambitions suivantes :

- Redonner des prétextes aux habitants de (re)fréquenter leurs bourgs, notamment en transformant la physionomie de certains espaces publics et en favorisant les liens sociaux ;
- Bien vivre sa ruralité loin des agglomérations, grâce à un maillage de bourgs équipés d'un minimum d'équipements, de commerces, de services marchands et non marchands ;
- Avoir un cadre de vie agréable, qui a du caractère, qui mette en valeur les patrimoines locaux, bâtis-naturels-immatériels, et qui suscite la fierté et l'attachement de ses habitants ;
- Proposer des logements de qualité, au plus près des services et des emplois, pour tous les âges de la vie, et en limitant le recours à la voiture.

Dans la convention d'ORT de Mellois en Poitou, l'ensemble des projets portés par la Communauté de communes et par les communes signataires s'inscrivent dans les 3 leviers stratégiques suivants :

LEVIER N°1 - HABITAT, RÉNOVATION URBAINE ET PATRIMOINE : « Habiter un cœur de bourg reconnu pour la qualité de son bâti »

LEVIER N°2 - ESPACES PUBLICS, NATURE ET MOBILITÉS : « Parcourir le bourg avec aisance pour les besoins du quotidien ou pour le plaisir »

LEVIER N°3 - ÉCONOMIE, SERVICES ET TOURISME : « Faire du bourg l'espace privilégié pour les activités du quotidien, de loisirs et les initiatives »

La convention d'ORT s'inscrit dans une démarche de requalification d'ensemble des centres-bourgs des communes signataires, dans une logique de développement durable. Sous réserve de leur faisabilité technique et économique, les actions listées dans la convention d'ORT relèvent de la décision de chaque organe décisionnaire des collectivités signataires.

### **Objet de l'avenant n°1 à la convention d'ORT**

Une convention d'ORT a une durée de cinq ans et peut être modifiée par avenant, après validation par le comité de pilotage de l'ORT et délibération des parties signataires.

Pour intégrer cette convention, les communes doivent faire partie des bourgs structurants identifiés dans le Schéma de Cohérence Territoire (SCoT) de Mellois en Poitou et avoir établi, de manière concertée, une stratégie de revitalisation, un périmètre de secteur d'intervention et un programme d'actions cohérents avec la stratégie territoriale.

La convention signée le 8 février 2023 intégrait les projets des communes de Brioux, Chef-Boutonne, Lezay, Melle et Sauzé-Vaussais, bénéficiaires du programme d'accompagnement « Petites villes de demain ».

Au cours de l'année 2023, le programme d'actions global et certains périmètres de secteurs d'intervention ont connu des précisions et des évolutions, à savoir :

- Le programme d'actions transversales porté par la Communauté de communes s'est enrichi d'une action ;
- Les périmètres des secteurs d'intervention de Brioux-sur-Boutonne et de Lezay ont été modifiés pour intégrer de nouvelles zones de projets ;
- Les programmes d'actions de Brioux-sur-Boutonne, de Lezay et de Melle ont été complétés ; l'intitulé et la numérotation des actions de ces communes ont été modifiés.

En outre, en 2023, les communes d'Aigondigné, Chizé et La Mothe-Saint-Héray ont manifesté, auprès de la Préfecture des Deux-Sèvres, leur intention d'intégrer la convention d'ORT et ont engagé, dans ce but, une démarche d'élaboration d'un diagnostic, d'une stratégie, d'un périmètre de secteur d'intervention et d'un plan d'actions, grâce à un accompagnement en ingénierie proposé par l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires (ANCT).

Les propositions de modifications à apporter à la convention initiale, ainsi que les candidatures des communes d'Aigondigné, Chizé et La Mothe-Saint-Héray ont été présentées aux membres du comité de pilotage de l'ORT le 16 février 2024. Celui-ci a validé l'ensemble des éléments, formalisés à travers le projet d'avenant n°1 à la convention d'ORT, annexé à la présente délibération.

Le conseil municipal,  
Après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** le projet d'avenant n°1 à la convention d'Opération de Revitalisation du Territoire de Mellois en Poitou ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n°1 à la convention d'Opération de Revitalisation du territoire et tout document afférent.

## 2- Point d'étape sur la réunion architecturale et paysagère

Catherine Lamothe et Marie Hélène Prou, qui font partie du groupe de travail informe le Conseil Municipal de l'avancement de la charte et des fiches support de communication destinées à la population, avec une finalisation en septembre 2024.

Le 1<sup>er</sup> projet consiste en l'aménagement paysager du passage de l'Espace Salcido. Il est demandé à l'assemblée de bien vouloir intégrer l'agente responsable des Espaces verts.

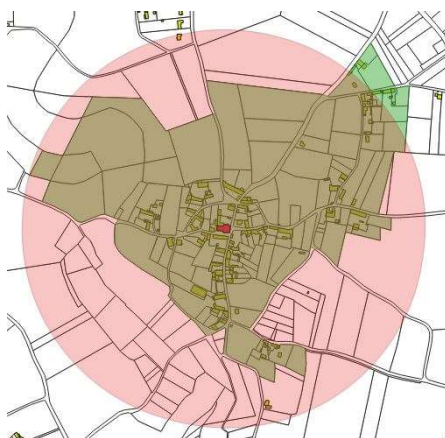
La prochaine réunion du groupe est fixée le 13 septembre à 14 h. L'agente est conviée à cette réunion et aura pour mission de faire des propositions d'aménagement ainsi qu'un chiffrage du projet.

Le groupe travaille parallèlement sur un permis de planter, en collaboration avec Juliette et Aurore, responsables PVD Mellois en Poitou.

## 3 – PLUIH – Délimitation d'un périmètre des abords de l'Eglise de Vaussais. (DM n°2024\_050)

Monsieur le Maire explique ce qu'est un PDA et la démarche associée, ainsi que le périmètre proposé pour notre Eglise Saint Junien.

La légende du plan est la suivante, en rouge, le rayon de protection de 500m autour du monument, en vert la proposition de PDA en remplacement.



Après discussion et vote par 9 voix pour, 7 voix contre et une abstention ;

Le conseil municipal décide :

- De retenir la proposition verte qui modifie le périmètre existant, permettant ainsi de définir un ensemble bâti en cohérence avec la physionomie du village de Vaussais.
- Autorise le service Urbanisme de la CCMP à poursuivre la procédure administrative en parallèle du PLUi-H.

## C- PATRIMOINE – VOIRIE - CIMETIERE

### 1- Délaissés ferroviaires par LISEA (DM n°2024\_051)

Le concessionnaire Lisea enclenche la cession des délaissés le long de la ligne LGV et souhaite rétrocéder 74 338 m2 en entretien pour l'euro symbolique.

Après en avoir délibéré, l'assemblée émet un avis favorable à l'acquisition de ces parcelles et autorise M. Le Maire à signer les documents afférents à cette acquisition.

### 2- Travaux grand rue

M. Le Maire précise au conseil qu'à ce jour, il reste quelques pavés à poser.

Il indique également qu'une demande de perte d'exploitation a été déposée à la Mairie par la Boulangerie Airault. La municipalité va se rapprocher de Mellois en Poitou afin d'étudier la possibilité de les indemniser en toute légalité.

L'assemblée décide de valider le devis de réfection de la plaque émaillée Michelin qui se situe au pied de la Tour de l'Horloge. Il valide également la demande de subvention auprès de la Fondation du Patrimoine.

Cout des travaux : 1 351,20 € TTC

### 3- Gendarmerie : avenant révision triennale.

Le groupement de gendarmerie propose un avenant à la révision triennale avec une baisse annuelle des loyers de 3 000 €. La municipalité fait régulièrement des investissements importants : réfection des salles d'eau des logements, de la salle de pause etc...

A cet égard, le conseil à l'unanimité refuse cet avenant et demande à minima le maintien du loyer actuel et autorise M. Le Maire à faire part de son mécontentement auprès du Conseil des Maires et du groupement de gendarmerie.

### 4- Chaufferie : Attribution du marché de combustibles Pellets

(DM2024\_052)

Monsieur le Maire donne connaissance des résultats issus de la consultation publiée le 6 juin 2024 qui consiste en la fourniture de granulés biocombustibles pour les chaufferies du centre socio culturel, de l'espace Salcido et du manoir (besoin 150 à 200 tonnes/an)

L'accord cadre de fournitures porte sur une prestation d'une durée de deux ans renouvelables deux fois un an avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2024.

Après discussion, le conseil municipal décide de retenir au vu des critères d'attribution :

- La SARL Stéphane TARLÉ DISTRIBUTION dont le siège social est situé route de Genac – 16170 ROUILLAC pour un montant de 290 € HT / tonne livrée.

## D- POINT SUR LE PROJET DE COMMUNE NOUVELLE

Le travail des groupes des élus est terminé et la synthèse a été effectuée.

Un séminaire de travail pour les administratifs et un pour les agents techniques leur ont été proposés par le centre de gestion, durant lesquels ces derniers ont pu exprimer leurs contraintes, leurs volontés et poser toutes les questions techniques.

A la rentrée, une nouvelle réunion publique aura lieu avant la prise de décision par les 5 conseils municipaux de la décision ou pas de la création d'une commune nouvelle.

## **E – MAISON DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE**

La négociation avec les médecins du groupe médical a eu lieu et la proposition du prix de rachat du cabinet actuel d'une surface globale de 1 651 m<sup>2</sup> est de 200 000 €.

L'assemblée, à l'unanimité, valide le rachat pour ce montant et autorise M. le Maire à signer l'acte de cession auprès de l'étude de Me Prestat.

En contrepartie, les médecins, dans l'attente de la construction d'un bâtiment, paieront un loyer. L'entretien et les fluides restent à leurs charges.

Concernant le projet de construction de la M.S.P, 3 scénaris se profilent :

- Construction d'un bâtiment neuf
- Conservation du groupe médical actuel et construction d'un bâtiment complémentaire neuf
- Conservation du groupe médical actuel et du bâtiment appartenant à la communauté de communes avec création d'une liaison.

Des contraintes supplémentaires s'ajoutent : l'amiante et un budget conséquent de 2 millions d'€.

Le groupe de travail avec les professionnels de santé s'est réuni, et l'option 3 a été retenue.

Par conséquent, le conseil demande à Mellois en Poitou de lui communiquer un prix de vente pour les bâtiments situés à proximité du groupe médical actuel.

### **(DM n°2024\_053)**

Le Conseil Municipal :

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens immobiliers.

Vu l'inscription au budget 2024 du montant nécessaire à l'acquisition,

Vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines en date du 24 mai 2024,

Monsieur le Maire expose que suite au travail de réflexion avec le collectif Santé Sauzé, sur un projet de maison de santé pluriprofessionnelle, il est décidé de s'appuyer sur la réhabilitation et l'extension d'un bâtiment situé en centre-bourg aujourd'hui occupé par la SCI Médicale. Un emprunt et un bail commercial seront contractualisés.

- Autorise M. le Maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition du bâtiment professionnel cadastré AD 132 situé 22 rue Treille Bourgeau d'une superficie de 1651 m<sup>2</sup>, appartenant à la SCI MEDICALE pour un prix maximum de 200 000€ ;
- Autorise M. le Maire ou son premier adjoint si empêchement, à signer l'acte de cession auprès de l'Etude Prestat Notaire à Chef-Boutonne.

## **F- ENFANCE JEUNESSE**

Marie Hélène PROU en charge de l'enfance jeunesse fait un bilan sur le dispositif argent de poche :

- 24 jeunes sont concernés (+ de 16 et – de 18 ans)



- 7 jeunes ont déposé un dossier.
- 45 missions sont proposées aux foyer résidence, secrétariat, médiathèque, garde champêtre, gites de la futaie
- Budget : 500 € soit l'équivalent de 33 missions dont 12 au foyer, 8 aux gites de la futaie, 2 au secrétariat, 5 à la médiathèque et 6 avec le garde champêtre.

Les missions auront lieu du 8 juillet au 28 août 2024.

Elle informe le conseil des prochaines élections du Conseil Municipal des Jeunes pour le mandat 2024-2026.

Elles sont reportées à fin novembre 2024 pour cause de fusion de communes.

Nombre élus : 11 dont 2 en CM2 – 6<sup>ème</sup>, 5<sup>ème</sup>, 4<sup>ème</sup>, 3<sup>ème</sup> + 1 élu de plus sur le niveau le + représenté.

Dates : 25 novembre au collège et 2 décembre au primaire

## **G- RECENSEMENT DE LA POPULATION EN 2025 (DM n°2024\_054)**

Ce dernier aura lieu en janvier et février 2025. Pour se faire le conseil doit valider la désignation d'un coordinateur communal.

Le conseil municipal décide de nommer Sylvie Pignoux, coordinatrice et Laurence Gauvin suppléante coordinatrice. Le conseiller communal référent est Gilles Legeron.

Vote à l'unanimité.

Pour rappel : 4 districts. 4 agents recenseurs

## **H- DROIT DE PREEMPTION URBAIN**

Le conseil renonce à ses droits pour les immeubles situés :

- 23 allée des alouettes
- 30 rue de Ruffec
- 9 rue du pré bourreau
- 35 route de Civray.

## **I- QUESTIONS DIVERSES**

- Le conseil valide le renouvellement avec Espace TV pour 600 € TTC (publication sur TV à Super U)
- Rue neuve et rue de l'Eglise : Les riverains se plaignent des excès de vitesse et demande une limitation à 30 km/h. L'assemblée approuve cette demande.
- Le Conseil décide de mettre en sens unique en mode descendant la rue de la Grande Ouche et la rue de la Chapelle.
- Le Conseil décide également de mettre deux Stop à l'angle de la rue de Ponchatain et de la Grand Rue.
- L'assemblée valide la modification des aménagements route de Ruffec.
- Le conseil valide des devis de réfection de toitures :

- Eglise de Vaussais : devis de la Sté Richard pour 9 450 €, de la Sté JG Rénovation pour 7 816 € et devis sté Brault et fils pour 20 599 €. Le devis de la sté JG Rénovation a été retenu par le conseil.
- Maison de la solidarité : devis de le Sté JG renov pour 2 684 € et devis de la Sté Brault pour 11 470 €  
Le devis de la sté JG Rénovation a été retenu par le conseil.

- Recrutement d'un saisonnier en espaces verts (DM n°2024\_055)

Dans le respect des dispositions du code du travail relatives au travail des mineurs (art. L4153-1 à L.4153-7, article L.6221-1, article L.7121-1 et articles D.4153-1 à D.4153-7), le conseil municipal décide de recruter au sein des services techniques un agent saisonnier durant les vacances d'été soit durant la période du 8 juillet au 30 août 2024.

Les principales missions de l'agent sont, d'assurer la propreté des voiries (désherbage, nettoyage ...) et de contribuer aux diverses tâches d'embellissement des espaces verts.

Le temps de travail est fixé à 35h hebdomadaires et sera rémunéré sur la base du 1<sup>er</sup> échelon du grade d'adjoint technique territorial.

- Un groupe de travail composé de Nicole Legrand et Patrice Hamel est chargé du recensement des adresses : numéros et noms de rue.

Pour information, un reportage concernant la Résidence Hors les murs par France 3 aura lieu le 9 juillet toute la journée.

Le bilan de la Fête de la Musique est très positif. Il aura coûté à la municipalité aux environs de 2 500 € auquel il convient d'ajouter du temps agents pour la gestion technique.

Fin de la réunion : 22 h 22.

La Prochaine réunion est fixée le 17 septembre à 20 h.